

# **Avis de santé animale : Mise à jour sur la LTI en Ontario — comprendre les risques d'infection pour les volailles**

---

Les propriétaires de petits troupeaux ainsi que les éleveurs commerciaux de volailles devraient être au courant des risques d'infection associés à la laryngotrachéite infectieuse (LTI) ainsi qu'à sa propagation entre les troupeaux et sa transmission aux exploitations voisines.

De novembre 2020 à mars 2021, des éclosions de LTI ont été signalées dans des troupeaux commerciaux de volailles de la région de Niagara ainsi que dans de petits troupeaux ou élevages fermiers dans les comtés de Bruce, de Peterborough, de Prince Edward, de Simcoe et dans le district de Sudbury.

De novembre 2020 à janvier 2021, sept (7) sites de la région de Niagara ont connu des éclosions de LTI. Le MAAARO a collaboré avec le Feather Board Command Centre dans le cadre d'une analyse des voies de transmission possibles du virus. Bien qu'aucun lien épidémiologique direct n'ait été établi, on estime que la transmission par voie aérienne et les déplacements de poulets à griller infectés vers les usines de transformation ont pu contribuer à l'éclosion. On ne peut toutefois pas éliminer la possibilité que la LTI se propage aussi par l'épandage de fumier ou le non-respect des mesures de biosécurité, lesquels constituent des facteurs de risques courants de propagation de maladies.

Au cours des éclosions de LTI dans les petits troupeaux de volailles ou les élevages fermiers en 2020 et 2021, le MAAARO a constaté que les oiseaux provenaient souvent de sources variées et étaient souvent introduits dans des troupeaux déjà sur place. Le mélange d'oiseaux de statut sanitaire différent est un facteur de risque important d'introduction de LTI dans un troupeau. Les oiseaux vaccinés ne devraient pas être mélangés à des oiseaux dont on ne connaît pas les antécédents en matière de vaccins. De plus, les oiseaux nouvellement introduits devraient être séparés et surveillés pendant au moins 30 jours avant d'être introduits dans un troupeau existant. Les nouveaux oiseaux devraient toujours provenir de fournisseurs fiables qui respectent de rigoureuses consignes de biosécurité et ont recours à des pratiques de surveillance des maladies, comme les courtiers titulaires de permis ou les représentants de couvoirs enregistrés. Les systèmes de production en tout-plein/tout-vide sont recommandés pour assurer que tous les oiseaux d'un même lot partagent le même statut sanitaire.

Le respect des mesures de biosécurité et une bonne connaissance du statut sanitaire des oiseaux que l'exploitation se procure sont déterminants dans la lutte contre la LTI. Les éleveurs ainsi que les propriétaires de petits élevages devraient collaborer avec leur vétérinaire afin d'assurer le respect de protocoles de santé appropriés. Les vétérinaires qui soupçonnent une infection par la LTI peuvent communiquer avec un

vétérinaire du MAAARO par l'intermédiaire du Centre d'information agricole au 1 877 424-1300.

La LTI est une maladie respiratoire transmissible qui constitue une source de morbidité et de mortalité chez les poulets et le gibier à plumes. La maladie est causée par un virus à herpès qui se propage facilement et qui peut se déclencher sous des conditions de stress. Les signes cliniques de la LTI comprennent des augmentations des sécrétions nasales et oculaires, des éternuements, de la toux, du halètement, du mucus avec traces de sang et une baisse radicale de la production d'œufs. Les taux de morbidité sont élevés (90 à 100 %) et les taux de mortalité se situent entre 5 et 20 %. Il est nécessaire de faire confirmer l'origine des symptômes par une analyse en laboratoire, car d'autres maladies respiratoires chez les volailles peuvent causer des symptômes semblables.

La LTI ne pose pas de risques pour la salubrité des aliments et la santé humaine.

La LTI se transmet le plus souvent par contact direct entre les oiseaux infectés et les oiseaux vulnérables. La maladie peut aussi se propager par le fumier, le matériel, les vêtements ou les carcasses d'oiseaux contaminés par le virus. Dans certains cas, la transmission par voie aérienne et par les ténébrions peut jouer un rôle dans la propagation de la maladie.

La maladie est combattue par des mesures de biosécurité, la vaccination et les communications. Les mesures de biosécurité sont cruciales pour contenir la maladie par une bonne gestion de la litière, le nettoyage et la désinfection des installations et l'interruption des visites non nécessaires. La litière doit être soumise à un traitement thermique à 38 °C (100 °F) pour une durée de 100 heures avant tout déplacement et, si possible, la litière ne devrait pas être déplacée pendant 8 semaines afin de faciliter la destruction du virus. Il existe des vaccins contre la LTI, y compris des vaccins atténués ou recombinants. Les aviculteurs et les propriétaires de petits élevages devraient consulter un vétérinaire pour des recommandations relatives aux vaccins. Les systèmes de production en tout-plein/tout-vidé devraient être utilisés afin d'éviter le mélange des oiseaux infectés avec les oiseaux vulnérables. Les communications sont indispensables pour aider l'industrie et le gouvernement dans la lutte contre la maladie, surtout dans les régions où les populations de volailles sont élevées.

Le MAAARO surveille les cas de LTI dans la province et collabore avec l'industrie par le biais du Feather Board Command Centre, de l'Ontario Association of Poultry Veterinarians (association ontarienne des vétérinaires aviaires) et du Réseau ontarien pour la santé animale afin de combattre la maladie. La LTI constitue un « danger à notification immédiate » en vertu duquel tous les laboratoires vétérinaires de l'Ontario sont tenus d'aviser le MAAARO lorsque le virus est identifié dans le cadre d'une analyse de laboratoire.

Ressources additionnelles :

- [AHL Lab Note : Infectious laryngotracheitis \(ILT\) Infections in small poultry flocks](#)
- [Infectious Laryngotracheitis \(ILT\) in Poultry](#)
- [Infectious Laryngotracheitis in Poultry Infographic](#)